

Page: 1/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600248

· Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

· Code du produit: 4317784305488

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de préservation de corrosion
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

- · Service chargé des renseignements: Product safety department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)



Page : 2/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol acétone acétate de n-butyle acétate d'éthyle

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisationselon règlement (UE) 2019/1148, article 9. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)



Page: 3/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

	(suite	de la page 2)		
· Composants dangereux:				
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220 Acute Tox. 2, H330 Press. Gas (Comp.), H280	25-50%		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 01-2119498062-37-xxxx	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	1-10%		
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Reg.nr.: 01-211947398030	4-méthylpentane-2-one Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 EUH066	1-10%		
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119486136-34	xylène Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	2,5-10%		
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	butane-1-ol Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-10%		
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	1-10%		
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx 01-2119485493-29-0059		1-10%		
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	butanone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	1-10%		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)



Page: 4/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 3)

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les veux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)



Page: 5/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· o. i Farametres de Controle	
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle	
VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm	
CAS: 67-64-1 acétone	
VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm	
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm	
CAS: 71-36-3 butane-1-ol	

(suite page 6)



Page: 6/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

	(suite de la page 5)
CAS:	123-86-4 acétate de n-butyle
VLEP	Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm
CAS:	141-78-6 acétate d'éthyle
VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
CAS:	78-93-3 butanone
VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée
CAS:	100-41-4 éthylbenzène
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée
CAS:	108-10-1 4-méthylpentane-2-one
VLEP	Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm
CAS: 1330-20-7 xylène	
VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm



Page: 7/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 6)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Couleur: Brun-roux
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 · Inférieure:
 1,1 Vol %

 · Supérieure:
 18,6 Vol %

 · Point d'éclair
 -41 °C

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C: 4.000 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,84 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: 235 °C

· Propriétés explosives: Non déterminé.

· VOC (CE) q/l

• Teneur en substances solides: 6,1 %

(suite page 8)



Page: 8/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 7)

· Changement d'état

· Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes
 Taux d'évaporation:
 Non déterminé.
 Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 néant

Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
 Substances et mélanges autoréactifs 	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page: 9/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 8)

		(suite de la page 8)	
· Valeurs LD)/LC50 dé	eterminantes pour la classification:	
CAS: 67-64	4-1 acétoi	ne	
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/m³ (rat)	
CAS: 71-36	CAS: 71-36-3 butane-1-ol		
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	8.000 ppm (rat)	
CAS: 123-8	36-4 acéta	ate de n-butyle	
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	>21 ppm (rat)	
CAS: 141-7	CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	1.600 ppm (rat)	
CAS: 78-93	CAS: 78-93-3 butanone		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 108-10-1 4-méthylpentane-2-one		thylpentane-2-one	
Oral	LD50	2.080 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	16.000 mg/kg (rab)	
Inhalatoire	LC50/4h	8,3-16,6 ppm (rat)	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)



Page: 10/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 9)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CAS: 67-64-1 acétone		
LC50 (96h)	5.000 mg/L (Lepomis macrochirus)	
LC50/48h	8.800 mg/l (Daphnia magna)	
NOEC	430 mg/l (algae)	
NOEC/16h	1.700 mg/l (Pseudomonas putida)	
NOEC/48h	4.740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
96h LC50	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
LC50 (96h)	18 mg/L (Pimephales promelas)	
EC50 (48h)	44 mg/L (Daphnia magna)	
EC50/24h	73 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72h	647,7 mg/l (S)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



Page: 11/13

Date d'impression: 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets:
- · Catalogue européen des déchets

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- **UN1950 AÉROSOLS** ADR
- · IMDG **AEROSOLS**
- ·IATA AEROSOLS, flammable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 2 5F Gaz. Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

F-D,S-U

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category (suite page 12)

FR -

· No EMS:

Attention: Gaz.



Page: 12/13

Date d'impression : 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 11)

C, Clear of living quarters.Segregation CodeSG69 For AEROSOLS wit

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class

1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

· IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · RÈGLEMENT (UE) 2019/114
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 acétone

· Scénarios d'exposition

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at: sdb@ede.de



Page: 13/13

Date d'impression: 10.02.2021 Numéro de version 310 Révision: 10.02.2021

Nom du produit: Apprêt anticorrosion 1-K E-COLL

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

Gaz extrêmement inflammable.
Liquide et vapeurs très inflammables.
Liquide et vapeurs inflammables.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

· Contact: sdb@ede.de

 Date de la version précédente: 10.02.2021 · Numéro de la version précédente: 309

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente